



Journal

des Nations Unies



Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
Buenos Aires (20-22 mars 2019)


Séances officielles

Jeudi 21 mars 2019

Assemblée générale

Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

10 à 13 heures

3^e séance plénière  [\[webcast\]](#)

Salle des séances plénières

Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives [point 8] (*suite*)



Veillez scanner le code QR au moyen de votre appareil mobile ou [cliquez ici](#) pour voir la liste des orateurs devant intervenir durant le débat général au titre du point 8 de l'ordre du jour

Table ronde interactive 1  [\[webcast\]](#)

10 à 13 heures

Salle de conférence D

Perspectives et avantages comparatifs offerts par la coopération Sud-Sud et mise en commun des données d'expérience, des pratiques optimales et des exemples de réussite [point 9 a)]

Coprésidents :

Son Excellence M. Abulkalam Abdul Momen, Ministre des affaires étrangères du Bangladesh

Son excellence M^{me} Sahar Ahmed Mohamed Abdelmoneim Nasr, Ministre de l'investissement et de la coopération internationale de l'Égypte

1904728 (F)



Pensons vert !

Merci de recycler 

Intervenants :

Son Excellence M. Dongyu Qu, Vice-Ministre de l'agriculture de la Chine

M. Rahman Nurdun, Vice-Président de la Turkish Cooperation and Coordination Agency

M. Jorge Moreira da Silva, Directeur de la Direction de la coopération pour le développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques

M^{me} Cornelia Richter, Vice-Présidente du Fonds international de développement agricole

M. Enrique Maruri, Directeur des activités et des campagnes d'information, Oxfam Intermón

*Table ronde interactive***Table ronde interactive 2**  [webcast]

15 à 18 heures

Salle de conférence D

Difficultés rencontrées et renforcement du cadre institutionnel régissant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire [point 9 b)]

Coprésidents :

Son Excellence M. Bambang P.S. Brodjonegoro, Ministre de la planification du développement national de l'Indonésie

Son Excellence M. Santiago Chávez, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Équateur

Intervenants :

Son Excellence M. Ruy Pereira, Directeur de l'Agence brésilienne de coopération

M. Antonio González Norris, Directeur exécutif de l'Agence péruvienne de coopération

M^{me} Rebeca Grynspan, Secrétaire générale de la Conférence ibéro-américaine

M^{me} Fekitamoeloa Katoa Utoikamanu, Haute-Représentante des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement

M. Sachin Chaturvedi, Directeur général du Research and Information System for Developing Countries

Table ronde interactive 3  [webcast]

15 à 18 heures

Salle des séances plénières

Renforcement des moyens de mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 à l'appui de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire [point 9 c)]

Coprésidents :

Son Excellence M^{me} Diene Keita, Ministre de la coopération et de l'intégration africaine de la Guinée

Son Excellence M. Marc-André Blanchard, Représentant permanent du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

Intervenants :

Son Excellence M^{me} Teresa Ribeiro, Vice-Ministre des affaires étrangères du Portugal

M. Carlos Maria Correa, Directeur exécutif du Centre Sud

M. Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement

M. Paulo Estevez, Directeur du BRICS Policy Center

Les tables rondes seront interactives et multipartites. Chacune sera ouverte à la participation de représentants des États participants, d'au maximum huit représentants d'organisations intergouvernementales, huit entités compétentes du système des Nations Unies et six représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes.

Il n'y aura pas de liste d'orateurs établie à l'avance. Lors du débat interactif qui suivra chacun des dialogues, les interventions des orateurs se feront dans l'ordre des demandes d'inscription, en veillant à une répartition géographique équitable tout en autorisant une certaine souplesse, la priorité étant donnée aux États selon leur niveau de représentation, puis aux organisations intergouvernementales et autres entités, aux membres associés des commissions régionales, aux institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux autres acteurs concernés. Afin qu'autant de personnes que possible puissent participer, les interventions *ne devront pas dépasser trois minutes*.

Les représentants des États participants, l'Union européenne et les membres associés des commissions régionales sont invités à indiquer au Secrétariat, par courriel (duap@un.org et pricec@un.org) et par ordre de préférence, les tables rondes au cours desquelles ils souhaitent prendre la parole, en précisant le nom et le titre de l'orateur et le niveau de participation.

Les notes de cadrage sur les tables rondes sont disponibles sur le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)).

La liste des orateurs pour les débats consacrés à la question intitulée « Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives » [point 8] tenus lors des séances plénières sera établie selon le principe du premier arrivé, premier servi, conformément au protocole habituel selon lequel les chefs d'État ou de gouvernement parlent les premiers, suivis des autres chefs de délégation. L'Union européenne sera inscrite sur la liste des orateurs. Compte tenu du temps disponible pour le débat général, il est proposé de limiter le temps de parole à *cinq minutes* pour chaque déclaration, étant entendu que rien n'interdit la distribution de textes plus longs.

Les délégations sont priées d'informer le Secrétariat, *dans les meilleurs délais*, de tout changement concernant le nom, le titre ou le niveau de participation de la personne intervenant en leur nom lors du débat général [point 8], en contactant par courriel M. Carlos Galindo (galindo@un.org).

Les délégations sont priées, avant de prendre la parole, d'adresser par courriel une copie de leur déclaration à M^{me} Yoko Shimura (yoko.shimura@unssc.org), en indiquant en objet « Déclaration et nom du pays ou de l'organisation ». Dans la mesure du possible, le texte des déclarations doit être communiqué la veille de l'intervention ou *au plus tard 3 heures avant* le tour de parole. Les délégations sont priées de remettre 20 exemplaires du texte de leur déclaration au bureau de l'assistant du service des séances situé dans la salle de réunion, pour distribution aux interprètes.

Outre les représentants des États participant à la Conférence et celui de l'Union européenne, les représentants des organisations ci-après pourront, conformément aux dispositions de la résolution 71/318 et de la décision 73/543 de l'Assemblée générale et en fonction du temps disponible, faire une déclaration dans le cadre du débat général :

- a) les organisations intergouvernementales et autres entités qui ont été invitées à titre permanent par l'Assemblée à participer, en qualité d'observateurs, aux sessions et travaux de toutes les conférences internationales organisées sous ses auspices (art. 60 du règlement intérieur provisoire) ;
- b) les membres associés des commissions régionales (art. 61) ;
- c) les institutions spécialisées et organisations apparentées (art. 62) ;
- d) les autres organisations intergouvernementales (art. 63) ;
- e) les organes de l'Organisation des Nations Unies intéressés (art. 64).

Ces représentants peuvent contacter le Secrétariat (aux bons soins de M^{me} Lourdes Quiogue [quiogue@un.org]) afin d'être inscrits sur la liste des orateurs.

Les représentants d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes (art. 65) peuvent, conformément à la décision 73/543 et si le temps le permet, être ajoutés à la liste des orateurs pour le débat général. Ces organisations et parties prenantes avaient jusqu'au 15 mars 2019 pour manifester leur intérêt. Elles ne peuvent donc plus être inscrites sur la liste des orateurs.

Pour l'établissement de la liste des participants à la Conférence, les représentants des États participants, l'Union européenne, les organisations intergouvernementales et les autres entités ayant un bureau à New York, ainsi que les institutions spécialisées et organisations apparentées sont priés de communiquer la composition de leurs délégations au Secrétariat en utilisant le portail e-deleGATE (<https://delegate.un.int>, menu « General Assembly/Mandated Conferences »).

[*Note* : les résumés de la 3^e séance plénière et des tables rondes interactives seront publiés sur le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)), et un lien sera inséré dans le Journal des Nations Unies publié par le Siège.]


Séances officielles à venir

Vendredi 22 mars 2019

Assemblée générale

Deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud

10 à 13 heures

4^e séance plénière  [\[webcast\]](#)

Salle des séances plénières

1. Débat général sur le rôle de la coopération Sud-Sud et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : difficultés et perspectives [point 8] (*suite*)



Veillez scanner le code QR au moyen de votre appareil mobile ou [cliquez ici](#) pour voir la liste des orateurs devant intervenir durant le débat général au titre du point 8 de l'ordre du jour

2. Pouvoirs des représentants à la Conférence : rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/CONF.235/5) [point 7 b)]
3. Tables rondes : résumé par les coprésidents [point 9 d)]
4. Adoption du document final de la Conférence (A/CONF.235/L.1 et A/CONF.235/3) [point 10]
5. Adoption du rapport de la Conférence (A/CONF.235/L.2 et A/CONF.235/L.3) [point 11]
6. Clôture de la Conférence [point 12]

Avis

Pouvoirs des représentants

Il est rappelé aux délégations que, conformément à l'article 3 du règlement intérieur de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, les *pouvoirs* des représentants et les noms des représentants suppléants et des conseillers doivent être communiqués au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et remis au représentant du Bureau des affaires juridiques de l'ONU, sur le site de la Conférence [salle S-01, près de l'entrée de la salle de conférence A (salle des séances plénières)], *dans les meilleurs délais*. Les pouvoirs doivent émaner soit du Chef de l'État ou du chef du gouvernement, soit du ministre des affaires étrangères, soit, dans le cas de l'Union européenne, du Président de la Commission européenne.

Manifestations parallèles

Des informations sur les manifestations parallèles officielles sont disponibles sur le site Web du Gouvernement hôte consacré à la Conférence ([cliquer ici](#)).

Informations générales

Plus de détails concernant les informations ci-après sont disponibles dans le document [A/CONF.235/INF/1](#).

Contrôles de sécurité

Tous les efforts sont faits pour assurer que le contrôle de sécurité pour l'accès au site de la Conférence se passe rapidement et sans problème, mais certains retards peuvent être inévitables. Tous les participants sont invités à arriver tôt, à éviter d'apporter des articles de grande dimension et à se préparer pour le contrôle en approchant des détecteurs de métaux.

Informations à l'intention des participants

Une note du Secrétariat contenant des informations à l'intention des participants a été publiée sous la cote [A/CONF.235/INF/1](#).

Une note du Gouvernement argentin contenant des informations logistiques à l'intention des participants peut être consultée sur le site Web du pays hôte consacré à la Conférence ([cliquer ici](#)).

Documentation

Tous les documents relatifs à la Conférence, y compris le Journal, sont disponibles sur le site Web de la Conférence ([cliquer ici](#)).

Distribution des documents officiels

Les documents officiels de la Conférence seront disponibles en anglais, en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe. Le principal comptoir de distribution sera situé au fond de la salle des séances plénières, sur le site de la Conférence. Chaque délégation ne pourra retirer qu'un jeu de documents, et les délégations sont invitées à apporter leurs propres appareils mobiles sur lesquels elles auront enregistré les documents d'avant-session. Des services d'impression à la demande seront fournis aux délégations ayant besoin de versions imprimées supplémentaires.

Distribution des déclarations écrites

Il n'y aura pas de tirages papier des déclarations écrites. Les délégations sont priées de remettre 20 exemplaires du texte de leur déclaration au bureau de l'assistant du service des séances situé dans la salle de réunion. Celles qui souhaitent que leur déclaration soit publiée sur le site de la Conférence sont invitées à envoyer par courriel leur déclaration au secrétariat la veille de l'intervention, si possible, ou au plus tard trois heures avant le

tour de parole à M^{me} Yoko Shimura (yoko.shimura@unoss.org), en indiquant en objet « Déclaration et nom de la délégation ».

Dispositions relatives aux réunions bilatérales

Concernant les réunions bilatérales d'États au niveau des chefs d'État ou de gouvernement ou au niveau ministériel, quatre salles, chacune d'une capacité maximale de 10 participants, seront disponibles dans le hall du niveau -2 en face de la salle de conférence 2 à partir d'aujourd'hui 20 mars, jusqu'au vendredi 22 mars 2019. Concernant les demandes de réunions bilatérales, veuillez utiliser le portail en libre-service gMeets à l'adresse suivante : icms.un.org/gmeets. Toute demande d'assistance peut être envoyée par courriel à Tony Di Lanzo (adresse électronique : dilanzot@un.org), en indiquant en objet « BILATS-SSC ». Les attributions de salles de réunion seront toutes confirmées la veille de la réunion. Pour éviter que l'espace soit réservé deux fois, seule la délégation qui propose la réunion bilatérale doit faire une demande. Les réservations seront acceptées pour des durées de 20 minutes. Toutes les demandes doivent absolument préciser la date et l'heure de la réunion bilatérale et indiquer le nom et le niveau des deux délégations participantes. Tout sera fait pour que les rencontres consécutives d'une même délégation se tiennent dans la même salle.

Retransmission en direct sur le Web

Le système de retransmission Web de l'ONU assurera la couverture en direct et sur demande des séances plénières, des tables rondes et des conférences de presse à l'adresse suivante : <http://webtv.un.org> (en anglais et dans la langue originale).

Le pays hôte s'occupera du programme des manifestations parallèles interactives (hors site) qui se tiendront lors de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud à Buenos Aires. Ce programme est disponible sur le site Web du pays hôte consacré à la Conférence (<https://cancilleria.gob.ar/en/initiatives/paba>).

Préparé et publié à Buenos Aires par le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences.